Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-200085868-20251126-2025_11_02-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2025

Convocation du 20 novembre 2025

Secrétaire de séance	Sylvie GILLET
Nombre de conseillers en exercice	26
Présents : 18	Mme BROSSELLIER Mme BOURIANNE Mme PAROUX M. MENARD M. HAREAU Mme GILLET M. LEMEE M. GORON Marcel M. GORON Roland Mme JACOB Mme TREMAUDANT M. HERPEUX M. TSCHAEN Mme TIZON M. FORVEILLE M. THERIN M. GUILLAMET (arrivé à 18h43) Mme MONSIMET
Représentés : 3	M. MASSON par M. LEMEE Mme LEBRUN par M. MENARD Mme DELOURME par M. HAREAU
Absents : 5	Mme LEVEQUES Mme MARECHAL M. TRAVAILLE Mme QUINAOU Mme NICOLAS

DL_2025_11_02
Commande publique – attribution du marché 205_02_AOO relatif à l'exploitation du Centre de Loisirs Sans Hébergement

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le centre de loisirs de la commune déléguée de Saint-Pierre-de-Plesguen est exploité par l'Union Française pour les Colonies de Vacances. Le marché qui liait cet organisme à la commune a pris fin au 31 août 2025 et l'activité de l'UFCV est encadrée par un contrat qui prendra fin au plus tard au 31/12/2025.
Considérant les montants engagés, un appel d'offres ouvert a été publié le 28/08/2025. Les candidats disposaient d'un mois pour prendre connaissance du dossier de consultation des entreprises (DCE) et éventuellement déposer une offre.
Trois organismes ont retiré le DCE :

- Léo Lagrange Animation
- Familles Rurales 35
- UFCV

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-200085868-20251126-2025_11_02-DE

Deux d'entre eux ont déposé une candidature :

- Familles Rurales 35
- UFCV

La Commission d'Appel D'offres, qui s'est réunie le vendredi 14 novembre, a choisi de retenir l'offre de l'UFCV, qui a formulé la proposition économiquement la plus avantageuse.
Le marché s'exécutera selon une première période ferme, qui courra de sa notification jusqu'au 31 août 2027, puis sera renouvelable pour deux périodes d'un an, soit au maximum jusqu'au 31 août 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché 2025_02_AOO à l'UFCV, au prix de 222 390,00€ nets pour la période du 1er décembre 2025 au 31 août 2027
- **AUTORISER** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de séance

Sylvie GILLET

Le Maire

Christelle BROSSELLIER